

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)



« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le neuf du mois de JUILLET à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 4 Juillet 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Christian PARPILLON

Etaient absents et représentés : Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Carmine ROGAZZO, M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

MARCHE PUBLIC CONCERNANT LE PROJET DE SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE - LOT N°2

Le Maire rappelle les différentes délibérations concernant le projet de sécurisation routière et gestion du ramassage scolaire des abords du collège. Il énonce qu'un appel à concurrence a été lancé le 30 Avril 2018.

Suite à l'ouverture des plis et suite à négociation avec les deux entreprises ayant répondu COLAS et LA ROUTIERE, la CAO a décidé de retenir l'entreprise COLAS pour le lot n°2 (voirie et espaces verts) pour un montant de 195.180,90 euros HT.

Le Maire PROPOSE à l'assemblée de RETENIR l'entreprise COLAS pour le lot n° 2 pour un montant de 195.180,90 euros HT.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE RETENIR l'entreprise COLAS pour le lot n°2 concernant l'appel à concurrence concernant la sécurisation routière des abords du collège pour un montant de 195.180,90 € HT et CHARGE Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

Ainsi fait et délibéré le 9 Juillet 2018

Pour copie conforme

Membres en exercice :	19
Membres présents :	15
représentés	3
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180709-20180907-0054-DE Laurent DAUMARK

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2018

Publication : 10/07/2018

